



RÈGLEMENT DU CONCOURS #JAGISJEPLANTE AVEC DUCOBU

ARTICLE 1 : Organisateur

Le Concours « #JagisJePlante avec Ducobu » est organisé par La Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Fondation reconnue d'utilité publique depuis 1990, située au 6 rue de l'Est, 92100 Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 2 : Champs d'application

Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat. La participation à ce concours est ouverte aux enfants des écoles élémentaires publiques et privées du CP-CE1-CE2 (cycle 2) et CM1-CM2 (cycle 3), de France métropolitaine.

Le concours concerne une classe ou un groupe d'élèves encadré(s) par un référent : chef d'établissement, enseignant, responsable ou animateur du périscolaire. Le référent peut impliquer des acteurs locaux, publics (la commune de l'établissement) ou privés (les habitants, les familles, les associations, les bénévoles, un agriculteur) pour l'accompagner dans son projet.

Chaque établissement pourra faire concourir une ou plusieurs classes ou un ou plusieurs groupes d'élèves (multi-niveaux accepté), dans la limite de 30 élèves maximum.

Les enfants des salariés de l'organisateur ne peuvent pas participer au concours.

Le participant devra posséder une adresse email valable et s'inscrire sur le site www.jagisjeplante.org.

Le concours sera annoncé par le biais du site www.jagisjeplante.org et d'une campagne de promotion mise en place pour l'événement : newsletters, mise en avant éditoriales sur le digital, relations presse...

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement et de ses avenants.

ARTICLE 3 : Mécanisme de mise en œuvre

Pour participer au concours, il faudra réaliser deux actions, indissociables l'une de l'autre :

1. **Réaliser une plantation en pleine terre ou en pot**, au sein de l'école ou hors les murs, sur un espace public ou privé (abord d'une salle des fêtes, du terrain de foot, d'un parking, le long des murs du gymnase ou de la mairie, mais aussi chez un agriculteur...). Les participants devront choisir au moins un des types de plantation suivant : la haie champêtre, le mur végétal, la mini-forêt ou le bosquet comestible/fruitier.

2. **Rédiger un discours invitant à agir pour la nature** : l'occasion de motiver sa plantation et d'inciter le passage à l'action chez les autres en rappelant pourquoi la biodiversité est en danger, en quoi planter est une solution, qui peut agir, quels bénéfices pour aujourd'hui et pour demain...

2.1 Cet écrit collaboratif, tapé ou manuscrit, devra être de 10 lignes minimums pour les participants du cycle 2 et de 30 lignes minimums pour les participants du cycle 3. Pour les groupes multiniveaux, l'encadrant devra déterminer par lui-même le niveau adapté aux participants.

2.2 Le style du discours est libre, il pourra prendre la forme d'un texte engagé, humoristique, poétique etc...

2.3 **Option de rendu** : le texte pourra également être accompagné d'une interprétation audio et/ou vidéo selon la forme créative de votre choix : chanson, sonnet, slam, rap, en vers ou en alexandrins... Le rendu ne devra pas excéder une durée de 3 min. Le recours à une musique existante libre de droit ou fruit de la créativité du groupe est possible.

Toutes questions sur les attendus du concours pourront être envoyées par mail à e.lenoir@fnh.org ou via le chatbot du site www.jagisjeplante.org

ARTICLE 4 : Le calendrier du concours et les démarches à suivre

ETAPE 1 : Préinscription

Chaque établissement intéressé doit manifester son intérêt de participer via une préinscription de la classe ou du groupe d'élèves participants sur le site www.jagisjeplante.org. Le référent a jusqu'au **31 décembre 2025 à minuit** pour valider cette étape. Chaque préinscription donnera accès à un espace personnel disponible sur le site www.jagisjeplante.org.

ETAPE 2 : Compléter le dossier de participation

La participation effective au concours se formalise lorsque que le dossier de participation est complété des éléments suivants :

- **La fiche de présentation du projet** de plantation jointe en annexe, dument complétée (en PDF)
- **Au moins 3 photos de la** plantation et des élèves en action (format jpeg ou PDF)
- **Le texte du discours** au format Word ou PDF. Les éventuels formats audio ou vidéo complémentaires devront être envoyés au format MP4, MOV ou MP3.
- **Une photo de la classe** ou du groupe d'élèves participants (en jpg ou png de bonne qualité)
- **Une fiche de droit à l'image pour mineurs** (modèle joint en annexe) complétée et signée par les parents des enfants participants (en PDF).
- **Une fiche de droit à l'image pour majeurs** (modèle joint en annexe) complétée et signée par les adultes participants (en PDF).

La date limite de réception des dossiers de candidature au concours est fixée au **05 avril 2026 à minuit** (date de clôture du concours).

ETAPE 3 : Étude et pré-sélection des projets à soumettre au jury

Tous les dossiers feront l'objet d'une vérification des pièces fournies et d'une notation préalable par les équipes de la Fondation pour la Nature et l'Homme. Les dossiers incomplets ou adressés hors délais ne seront pas examinés.

Lors de cette phase un maximum de 15 dossiers seront sélectionnés pour être soumis à la délibération du jury.

ETAPE 4 : Le jury et les conditions de délibération

Un jury présidé par Elie Semoun départagera les projets présélectionnés par la Fondation pour la Nature et l'Homme et désignera 3 classes gagnantes, respectivement lauréates des prix #JagisJePlante d'or, d'argent et de bronze.

ETAPE 5 : Annonce des lauréats

Seules les 3 classes lauréates seront avisées personnellement par la Fondation pour la Nature et l'Homme par email et par téléphone.

La liste des lauréats sera communiquée au plus tard le 29 mai 2026 sur le site internet de la Fondation pour la Nature et l'Homme et sur ses réseaux sociaux.

ARTICLE 5 : Évaluation des projets

L'évaluation des projets portera sur les deux actions demandées : la plantation et le discours. Elles feront chacune l'objet d'une notation sur 10 points basée sur des critères spécifiques :

- Concernant le projet de plantation, seront pris en compte :
 - **La pertinence et la cohérence de la plantation** : objectif(s) du projet, lieu choisi, étapes de création du projet, choix du type de plantation, nombre de plants, personnes impliquées et bénéficiaires du projet, entretien prévu...
- Concernant la création du discours, seront pris en compte :
 - **L'argumentation développée et l'effort de créativité déployé** pour expliquer l'intérêt des plantations pour la biodiversité, le climat et le bien-être humain.

Article 6 - Attribution des lots

Le mode d'attribution sera précisé dans les avenants déposés. Si l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription au concours est fausse ou incomplète, la Fondation pour la Nature et l'Homme ne sera pas tenue responsable en cas de non-réception du lot du gagnant. La liste des gagnants sera diffusée sur le site www.jagisjeplante.org

Article 7 – Lots offerts

7.1 Les lots attribués sont les suivants :

- 1- Pour la classe lauréate du prix d'or :**

- Un trophée.
- 1 journée d'animation nature pour en apprendre encore plus sur la biodiversité (la prestation sera effectuée dans l'établissement lauréat par un animateur du réseau jagispourlanature.org désigné par la FNH qui se déplacera à la rencontre des enfants) (*évalué à 600€*)
- 1 album de Ducobu (11, 95€ /album prix de vente public conseillé)
- Un kit classe « jagispourlanature » composé de nombreux outils pour observer et agir pour la nature durant de longues années (*évalué à 500€*)

Pour chaque élève lauréat du prix d'or :

- Un diplôme.
- Un sac à dos comprenant tout le matériel pour agir pour la nature (*évalué à 50€/sac*)
- 1 album Ducobu (11, 95€ /album prix de vente public conseillé)

2- Pour la classe lauréate du prix d'argent :

- Un trophée
- 1/2 journée d'animation nature pour en apprendre encore plus sur la biodiversité (la prestation sera effectuée dans l'établissement lauréat par un animateur du réseau jagispourlanature.org désigné par la FNH) (*évalué à 300€*)
- 1 album Ducobu (11, 95€ /album prix de vente public conseillé)
- Un kit « jagispourlanature » composé de nombreux outils pour continuer à observer et agir pour la nature durant de longues années (*évalué à 500€*)

Pour chaque élève lauréat du prix d'argent :

- Un diplôme.
- Un sac à dos comprenant tout le matériel pour agir pour la nature (*évalué à 50€/sac*)
- 1 album Ducobu (11, 95€ /album prix de vente public conseillé)

3- Pour la classe lauréate du prix de bronze :

- Un trophée
- 1 album Ducobu (11, 95€ /album prix de vente public conseillé)
- Un kit classe « jagispourlanature » composé de nombreux outils pour continuer à observer et agir pour la nature (*évalué à 500€*)

Pour chaque élève lauréat :

- Un diplôme.
- Un sac à dos comprenant tout le matériel pour agir pour la nature (*évalué à 50€/sac*)
- 1 album Ducobu (11, 95€ /album prix de vente public conseillé)

L'organisateur se réserve le droit, en cas de problèmes liés à ses fournisseurs, de modifier et/ou remplacer les lots par des équivalents en termes de caractéristiques à ceux présentés dans le présent règlement, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité de ce fait.

5.2 Les lots attribués sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre personne.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier la provenance (l'adresse mail), de procéder à tous les contrôles qu'elle estimerait opportuns. En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

5.2 Pour tout envoi de lot par voie postale

L'envoi se fera à l'adresse indiquée dans le formulaire de préinscription dans un délai de 3 mois à compter de la clôture du concours. Si l'adresse indiquée par le participant devait se révéler inexacte empêchant ainsi la bonne livraison du lot, le gagnant sera considéré comme déchu de son droit à son lot. La responsabilité de l'organisateur se limite à la seule offre de ces lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir au cours de leur acheminement.

Dans le cas où l'envoi des prix serait impossible pour un autre motif que ceux sus-indiqués, les gagnants seront avertis par l'organisateur par courrier, e-mail ou au numéro de téléphone qu'ils auront indiqué pour convenir des modalités de récupération des prix.

S'agissant des lots pour les mineurs, ils seront remis à la personne référente de la classe ou du groupe d'élèves.

5.3 L'organisateur ne saurait être tenue responsable de tous vols et pertes des lots et/ou des retards lors de leur acheminement ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnant(e)s ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Fondation pour la Nature et l'Homme

ARTICLE 8 – Exploitation des photos et des documents

Chaque photo ou document reçu par l'organisateur est susceptible d'être diffusé, à des fins non commerciales, sous toutes formes et sur tous supports connus à ce jour, pour une durée maximale de 5 ans ceci afin d'illustrer les actions d'information, de promotion et de valorisation de la campagne #JagisJePlante ainsi que de l'ensemble des programmes de la Fondation pour la Nature et l'Homme.

A cet effet, une demande d'autorisation parentale ou des représentants légaux de l'élève devra être complétée et envoyée à l'organisateur ainsi qu'une demande pour tout participant majeur. Des modèles sont fournis en annexe de ce règlement. Il conviendra aux établissements participants de veiller à ce que seuls les enfants autorisés et adultes consentants soient présents lors des prises de photos ou de vidéos.

L'organisateur s'engage et s'interdit expressément de procéder à une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée ou toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et réglementations en vigueur. La diffusion de l'image et des travaux ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclue de toute demande de rémunération ultérieure.

ARTICLE 9 - Contrôles et réserves

9.1 L'organisateur se réserve, notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours. Ces changements feront l'objet d'une information par tous les moyens appropriés.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leur coordonnées postales. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

9.2 En cas d'incident technique empêchant le participant de participer ou altérant les informations transmises par le participant, et cela pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourra être tenu responsable du préjudice qui en découlerait pour les participants.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du service postal ou des réseaux Internet.

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité du fait du manquement par le participant aux règles susvisées.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de concours proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Le règlement complet pourra être consulté sur le site www.jagisjeplante.org et pourra être obtenu par courrier en envoyant une demande à :

*Fondation pour la Nature et l'Homme
Concours #JagisJePlante avec Ducobu
6 Rue de l'Est 92100 Boulogne Billancourt*

Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de l'organisateur et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de PARIS.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si par suite d'incidents sur les réseaux Internet, les participants ont été interrompus ou leur participation non prise en compte. Il en est de même en cas de problème technique avant et pendant la durée du concours.

9.3 – Données personnelles

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'organisateur pour la gestion du concours #JagisJePlante avec Ducobu. La base légale du traitement est l'intérêt légitime de l'organisateur à réaliser un concours auprès des scolaires, vous informer sur le concours, enregistrer les participants, réaliser le choix des lauréats, communiquer avec vous et vous informer sur ses actions et actualités.

Les données collectées sont le nom du référent, son email, son code postal et le nom de son établissement. Elles sont communiquées aux seules équipes internes de l'organisateur et à des tiers mandatés.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités citées ci-dessus.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de vos données. Elles peuvent également s'opposer au traitement de leurs données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données dans ce dispositif, les personnes concernées peuvent contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : dpo@fnh.org.

Si elles estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, les personnes concernées peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

ARTICLE 10 – Réclamations et remboursements

Réclamations

Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé le délai d'un an à compter de la date de fin du concours.

Remboursements

L'ensemble des frais engagés pour la participation au concours ne pourront pas faire l'objet d'une demande de remboursement.

ARTICLE 11 – Clause limitative de responsabilité

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus. En conséquence, l'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable, sans que cette liste soit exhaustive :

- De toutes informations diffusées sur les services consultés,
- De la transmission des données,
- Des éventuelles interruptions de serveurs,
- En cas de pertes de données,
- Des conséquences de tout virus ou bug,
- De toute défaillance technique ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu.

Le concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié par l'organisateur. Celui-ci en informera les participants par mail et par annonce sur le site www.jagisjeplante.org.

ARTICLE 12

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

SELARL LEGATHUISS – Commissaires de Justice – 63-65 rue de l'Amiral Roussin 75015 PARIS

ANNEXES AU REGLEMENT

ANNEXE 1 : FICHE PROJET

ANNEXE 2 : AUTORISATIONS DE DROITS À L'IMAGE MINEURS ET ADULTES

ANNEXE 3 : FICHE D'INFORMATION SUR LES PLANTATIONS



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

ANNEXE 1 - FICHE PROJET #JAGISJEPLANTE AVEC DUCOBU

Nom de
l'établissement

Nom

Prénom

Adresse

Code postal/Ville

Téléphone

Adresse email

Fonction :

☐ Chef.fe d'établissement

☐ Enseignant.e

☐ animateur périscolaire

☐ Autre :

Niveau du groupe participant :

☐ CP

☐ CE1

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

☐ Multiniveaux

Nombre d'enfants participants :

Partie 1 – Le contexte

Comment avez-vous entendu parler du concours ?

Pourquoi avoir décidé de participer à ce concours (vos motivations en tant qu'enseignant, les motivations des enfants) ?

Partie 2 – Votre plantation

Avec votre classe, avez-vous été à l'initiative du projet de plantation ou vous êtes-vous inscrits dans une démarche existante ?

- ☐ Nous avons créé notre projet de A à Z
- ☐ Le projet a été initié par un tiers (projet associatif, privé, communal)

- ☐ Nous participons à un autre projet et le concours s'y intègre parfaitement

Si vous n'avez pas créé le projet de A à Z, expliquer nous la genèse du projet :

Quel(s) est/sont l'objectif(s) de votre plantation :

- ☐ Favoriser le retour de la biodiversité
- ☐ Créer du lien social
- ☐ Fournir des fruits/plantes comestibles
- ☐ Lutter contre les effets d'ilots de chaleur
- ☐ Pratiquer l'école du dehors
- ☐ Autre(s) _____

Où avez-vous planté ?

- ☐ Dans votre établissement scolaire
- ☐ Sur un autre terrain de votre commune
- ☐ Sur un terrain privé : chez un agriculteur, dans un établissement type EPHAD

Précisez-nous le lieu (par exemple : dans la cour de l'école, sur la façade de la bibliothèque, sur le parking de la mairie, en bordure de champ d'un agriculteur, dans le jardin de l'EPHAD, dans la rue devant l'école...) **et dites-nous pourquoi vous l'avez choisi, si vous pourrez y retourner régulièrement etc...**

Quel type de plantation avez-vous choisi ? (Plusieurs choix possibles)

- ☐ Mur végétalisé
- ☐ Haie champêtre
- ☐ Bosquet fruitier
- ☐ Autre(s)

S'agit-il d'une plantation :

- ☐ En pleine terre
- ☐ En pots
- ☐ Les deux

Quelles essences avez-vous plantées ?

Qui a fourni les plants ?

- ☐ La commune
 - ☐ Un pépiniériste local
 - ☐ Une jardinerie
 - ☐ Un parent d 'élève
 - ☐ Autre(s)
-

Vous êtes-vous assuré que les plants fournis étaient des essences locales non envahissantes ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Je n'ai pas pu choisir les essences fournies

Combien de plants ont été mis en terre ? (*Vous pouvez détailler en fonction du type de plantations : X plants pour le mur végétal et Y pour la haie par exemple*)

Surface plantée en mètre linéaire ou en M2

Indiquez un nombre approximatif en mètre linéaire pour la haie et le mur végétal ou en m2 pour la mini-foret et le bosquet comestible.

Avez-vous prévu l'entretien de la plantation ?

- ☐ Oui

☐ Non

Si oui, qui s'en chargera ?

Partie 2 – La création du projet

Parmi les étapes suivantes liées au projet de plantation, lesquelles avez-vous dû mettre en œuvre ?

- ☐ Convaincre le propriétaire du terrain
- ☐ Analyser le terrain
- ☐ Déterminer l'implantation de votre plantation
- ☐ Observer la faune et la flore qui vivent sur ce terrain
- ☐ Trouver des plants
- ☐ Trouver des financements
- ☐ Mobiliser des bénévoles pour vous aider à planter
- ☐ Autres

Si autres, précisez :

Pouvez-vous en quelques mots nous expliquer quel(s) rôle(s) concrets ont joué les élèves dans ce projet (*solliciter les parents pour du matériel, écrire à la mairie pour avoir l'autorisation de planter, téléphoner à un pépiniériste pour obtenir des plants, créer une musique pour le discours ...*)

Avez-vous intégré d'autres apprentissages autour de la biodiversité ou de la protection de l'environnement autour de ce projet ?

Avez-vous utilisé le personnage de Ducobu durant ce projet ?

Partie 3 – La mobilisation autour du projet

Qui avez-vous mobilisé pour la mise en œuvre de votre projet ?

- ☐ Le Maire
- ☐ Le chef d'établissement
- ☐ Le(s) personnel(s) encadrant(s)
- ☐ Les parents d'élèves, les familles
- ☐ Les personnels de la Mairie (espaces verts...)
- ☐ Le(s) pépiniériste(s) ou les jardineries
- ☐ Autres (résidents d'un Ehpad, agriculteur, assos...)

Si autres, précisez :

Nombre total de participants au projet (enfants + parents + personnel éducatif etc...) :

Enfin, si vous pouviez expliquer au jury pourquoi votre projet est un des meilleurs sinon le meilleur, que lui diriez-vous pour le convaincre ?

Merci de joindre au moins 3 photos de la plantation et des élèves en action.



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

ANNEXE 2 - AUTORISATION PARENTALE

Utilisation de l'image et/ou de la voix d'une personne MINEURE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des mineurs participants au concours « #JagisJePlante avec Ducobu », initié par la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) en juin 2024.

1- Désignation de l'établissement

Nom de l'école / établissement scolaire :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Niveau de la classe :

Nom et Prénom de l'encadrant :

2- Utilisations envisagées

Tout support envoyé dans le cadre de ce concours (vidéos, images, sons, textes) pourra être utilisé intégralement ou partiellement par la Fondation pour la Nature et l'Homme afin d'illustrer les actions d'information, de promotion et de valorisation de la campagne #JagisJePlante ainsi que de l'ensemble des programmes de la Fondation pour la Nature et l'Homme.

Ces supports pourront être utilisées sous toute forme et sur tous supports, connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier. La FNH s'engage à ce que la publication et la diffusion des supports ainsi que des commentaires les accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité, ni à la réputation de la personne.

Les droits d'image et d'auteur, les droits de production et d'exploitation sont cédés à la Fondation pour la Nature et l'Homme **pour une durée de 5 ans et consentis à titre gratuit**. A compter de ce délai, vous pourrez demander la suppression des supports par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la Fondation pour la Nature et l'Homme 6 rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt. En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un droit d'accès aux supports concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de ceux-ci*.

3- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s) [Nom – Prénom] :

Demeurant [adresse complète] :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de [Nom – Prénom de l'élève] :

Reconnais(sons) être entièrement investi(e)(s) de mes droits civils à son égard et reconnais(sons) expressément que le mineur que je (nous) représente (ons) n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix et/ou de son nom.

Je/Nous donne (ons) mon/notre consentement pour la captation de l'image et/ou de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite.

Fait à

Le / /

Signature(s) (précédée(s) de la mention « Lu et approuvé »

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données à dpo@fnh.org ou par courrier à l'adresse de la Fondation pour la Nature et l'Homme, à l'attention de la Déléguée à la Protection des Données. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.*



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

AUTORISATION

Utilisation de l'image et/ou de la voix d'une personne MAJEURE

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des participants au concours « #JagisJePlante avec Ducobu », initié par la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH) en juin 2024.

1- Désignation de l'établissement

Nom de l'école / établissement scolaire participant :

Adresse :

Code postal :

Commune :

2- Utilisations envisagées

Tout support envoyé dans le cadre de ce concours (vidéos, images, sons, textes) pourra être utilisé intégralement ou partiellement par la Fondation pour la Nature et l'Homme afin d'illustrer les actions d'information, de promotion et de valorisation de la campagne #JagisJePlante ainsi que de l'ensemble des programmes de la Fondation pour la Nature et l'Homme

Ces supports pourront être utilisées sous toute forme et sur tous supports, connus ou inconnus à ce jour, dans le monde entier. La FNH s'engage à ce que la publication et la diffusion des supports ainsi que des commentaires les accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité, ni à la réputation de la personne.

Les droits d'image et d'auteur, les droits de production et d'exploitation sont cédés à la Fondation pour la Nature et l'Homme **pour une durée de 5 ans et consentis à titre gratuit**. A compter de ce délai, vous pouvez demander la suppression des supports par lettre recommandée adressée au siège de la Fondation pour la Nature et l'Homme 6 rue de l'Est 92100 Boulogne-Billancourt. En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès aux supports et le droit de demander à tout moment le retrait de ceux-ci*.

3- Autorisation

Je soussigné(e) [Nom – Prénom] :

Demeurant [adresse complète] :

Téléphone :

Email :

En signant cette autorisation, je reconnais n'être lié à aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix et/ou de mon nom et donne mon consentement pour la captation de mon image et/ou de ma voix et de l'utilisation qui en sera faite.

Fait à

Le / /

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »

** Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Pour toute réclamation, vous pouvez adresser un mail au délégué à la protection des données à dpo@fnh.org ou par courrier à l'adresse de la Fondation pour la Nature et l'Homme, à l'attention de la Déléguée à la Protection des Données. Votre demande doit être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Si cette démarche reste sans réponse dans un délai de 2 mois ou en cas de réponse insatisfaisante, vous pouvez saisir la Cnil pour contester la diffusion de votre image.*



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME
Dépasser les clivages, inspirer les courages

ANNEXE 3 : FICHE D'INFORMATIONS SUR LES PLANTATIONS

Le mur végétal : une plantation simple et peu onéreuse

Plantation plein terre ou en pot



Quelle taille pour un mur végétal :

Il n'y a pas de taille minimale à proprement parler, ce type de plantation ne demande que très peu d'espace au sol mais nécessite pas contre un peu d'espace en hauteur à déterminer en fonction des plants que vous choisirez. Cette plantation est simple avec peu de préparation du sol, un faible investissement et quasiment aucun entretien car la grande majorité des plantes grimpantes ne dépassera pas les câbles installés pour favoriser leur déploiement. Pour planter des grimpants : opter pour les pots ou pour un trou de quelques dizaines de centimètres en pleine terre.

Quel coût :

Pour un mur de 2m de hauteur et 8m de longueur			
Matériel	Quantité	Prix à l'unité	Total €
Câble inox Ø 2 mm, 50 m	0,7	40,00 €	28,00 €
Vis pitons Ø 6 mm	16	1,00 €	16,00 €
serre-câble	4	2,00 €	8,00 €
Cosse-cœur	2	2,00 €	4,00 €
Tendeur	1	10,00 €	10,00 €
Plante grimpante	4	12,00 €	48,00 €
		Total	114,00 €

NB : Les coûts peuvent varier en fonction des essences choisies, de l'achat ou non du paillage ou du compost par exemple.

Ressources techniques pour en savoir plus :

Les tutos : <https://jagisjeplante.fnh.org/formation/>

Le livret dédié à télécharger : <https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2024/04/cahier-mur-vegetal-Revu.pdf>

Les webinaires : https://www.youtube.com/watch?v=0gp5ZevKLKs&list=PLh--7obE3XQ764MXILp7ph1uyofbZfDa_&index=6

Le bosquet comestible ou fruitier : la plantation idéale pour les gourmands

Plantation plein terre et en pot



Quelle taille pour un bosquet :

On peut planter un bosquet comestible même sur une assez petite surface de 8 à 10 m². Mais si on veut en faire un espace de convivialité pour tous les voisins du quartier et y installer des mares, des bancs et quelques tables de pique-nique, il faudra voir plus grand. Si vous souhaitez commencer petit et agrandir votre bosquet au fur et à mesure du temps, réfléchissez bien à votre emplacement !

Quel coût :

Les arbres : compter entre 1 et 5 euros le plant

Les arbustes : compter entre 1 et 4 euros le plant

Les grimpants : compter entre 3 et 12 euros le plant

Les herbacées : penser au bouturage

NB : Les couts peuvent varier en fonction des essences choisies, de l'achat ou non du paillage ou du compost par exemple.

Ressources techniques pour en savoir plus :

Les tutos : <https://jagisjeplante.fnh.org/formation/>

Le livret dédié à télécharger : <https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2024/04/cahier-bosquet-revu.pdf>

Les webinaires :

- https://www.youtube.com/watch?v=YGCHOUUIAD4&list=PLh--7obE3XQ764MXILp7ph1uyofbZfDa_&index=4
- https://www.youtube.com/watch?v=zcz7vQX82No&list=PLh--7obE3XQ764MXILp7ph1uyofbZfDa_

La haie champêtre : la plantation aux multiples atouts

Plantation plein terre



Quelle taille pour une haie :

Prévoyez de planter idéalement un minimum de 2 rangs (ou strates composées d'herbacées, d'arbustes et d'arbres), mais vous pouvez aller jusqu'à 3 voire 4 rangs. Évidemment, pensez à bien anticiper la largeur future de la haie car elle pourra atteindre plus de 5 mètres de large une fois que les arbustes et les arbres auront grandi.

Même si cela dépend évidemment des espèces plantées, on peut retenir comme schéma de plantation 1 m entre chaque plant et 1 m entre chaque rang, le tout en quinconce. Idéalement on mélangera 4 à 8 essences différentes dans une haie.

Les petits terrains ne laissent pas toujours la possibilité d'avoir une haie de 3 ou 4 strates. Néanmoins, il est toujours possible de planter des arbustes de manière moins dense et ce sur une seule rangée. La haie peut aussi se décliner comme clôture de jardin : optez alors pour le hêtre et le charme qui gardent leurs feuilles sèches tard dans l'hiver, permettant ainsi de masquer le vis-à-vis.

Quel coût :

L'implantation de 10 mètres linéaires de haies coûte environ 150 € HT, pour un rang simple et 300 € pour une haie à 2 strates.

NB : Les couts peuvent varier en fonction des essences choisies, de l'achat ou non du paillage ou du compost par exemple.

Ressources techniques pour en savoir plus :

Les tutos : <https://jagisjeplante.fnh.org/formation/>

Le livret dédié à télécharger : <https://www.fnh.org/wp-content/uploads/2024/04/cahier-haies-revu.pdf>

Les webinaires : https://www.youtube.com/watch?v=A0EY3vjnm_o&list=PLh--7obE3XQ764MXILp7ph1uyofbZfDa_&index=2